



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Meurthe-et-Moselle*

## Label EPV



**Entreprise  
du Patrimoine  
Vivant**

Le label *Entreprise du Patrimoine Vivant* (EPV) est une marque de reconnaissance du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Les EPV se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaire, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

### **Les avantages du label**

Les EPV peuvent disposer d'un crédit d'impôt apprentissage majoré et du crédit d'impôt Métiers d'art (pour la création de nouveaux produits).

Le label permet de valoriser votre entreprise, de participer à des initiatives collectives sur des Salons emblématiques en France et à l'international. Il vous positionne sur des vecteurs de communication : un site Internet et Facebook sont dédiés au label et aux entreprises labellisées ([www.patrimoine-vivant.com](http://www.patrimoine-vivant.com) et [www.facebook.com/patrimoinevivant](http://www.facebook.com/patrimoinevivant)).

***Vous souhaitez des informations, une aide pour le montage de votre dossier ?***

### **VOTRE CONTACT :**

Pascale LEPAPE, 03 83 95 60 65, [pascale-lepape@cm-nancy.fr](mailto:pascale-lepape@cm-nancy.fr)